

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 8 septembre 2020

COVID 19 : LA SITUATION SANITAIRE RESTE TRES PREOCCUPANTE UNE SEMAINE APRES LE CLASSEMENT DU DEPARTEMENT EN ZONE ROUGE DE CIRCULATION ACTIVE.

Depuis le classement du département de Vaucluse en zone rouge dite « de circulation active du virus », de nouvelles mesures sanitaires ont été décidées afin de freiner la propagation du virus (extension de l'obligation du port du masque dans certaines zones de toutes les communes de plus de 9500 habitants et des communes les plus touristiques ainsi qu'à proximité des établissements scolaires ; interdiction des soirées dansantes, dans un cadre commercial ou de festivités locales).

Les chiffres communiqués par Santé Publique France pour le Vaucluse témoignent d'une accélération de la dégradation de la situation sanitaire sur les 7 derniers jours :

- **Le taux d'incidence¹ s'élève désormais à 89,3 cas pour 100 000 habitants.**
- **4 personnes sont décédées au cours de la semaine écoulée**, ce qui porte à 51 le nombre de personnes décédées de la covid-19, en milieu hospitalier et en Ehpad,
- **36 personnes sont hospitalisées (+ 19) dont 8 en réanimation (+ 2)**
- **11 clusters** sont actuellement répertoriés dont 1 est maîtrisé et 10 sont en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA (+ 3 en une semaine).

Les nouveaux cas positifs sont particulièrement constatés chez les jeunes (20-40 ans) depuis le début de l'été, à la suite d'événements familiaux ou festifs tels que les mariages, mais aussi en milieu professionnel.

¹ Pour rappel, ce taux représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR survenus sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants du département.

Il est faux de dire que cette accélération de la circulation du virus n'a pas de conséquences graves. La transmission à des personnes plus âgées ou fragiles entraîne désormais des cas graves en réanimation voire des décès.

Aussi, le préfet en appelle à la responsabilité de chacun pour que les mesures barrières soient respectées scrupuleusement pour protéger la santé des plus fragiles et préserver les capacités de notre système de santé :

- distanciation d'un mètre entre les personnes,
- port du masque quand cela est obligatoire ou que la distance ne peut être respectée,
- lavage des mains régulier,
- Aération régulière des locaux : 10 à 15 minutes deux fois par jour au minimum,
- Attention portée en milieu professionnel comme personnel aux situations de pause café, de repas, où le masque n'est plus porté.

Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables

#COVID19



Se laver très **régulièrement** les mains



Respecter une distance d'**au moins un mètre**



Porter un masque quand c'est obligatoire ou quand la distance ne peut être respectée



Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

  @prefet84



www.vaucluse.gouv.fr